

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

PUBLICATION MENSUELLE

---

# Comment établir l'Organisation corporative au Canada

PAR

M. ESDRAS MINVILLE

*Professeur à l'École des Hautes Études commerciales*



**Prix: 15 sous**

---

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE  
MONTRÉAL

*Direction:*

SECRETARIAT DE L'É. S. P.  
1961, RUE RACHEL EST

*Administration:*

L'ACTION PAROISSIALE  
4260, RUE DE BORDEAUX

1936

TOUS DROITS RÉSERVÉS

# PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Directeur: R. P. ARCHAMBAULT, S. J.)

(Abonnement: \$1.50 par an)

- 1A. *L'Ecole Sociale Populaire.*
- \*1. *L'Organisation ouvrière catholique en Hollande.* R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
2. *L'Organisation ouvrière dans la province de Québec (2<sup>e</sup> édition, 1913).* Arthur SAINT-PIERRE
- \*3. *De l'Éducation du sens social.* R. P. LEROY, S. J.
- \*4. *Comment protéger notre jeunesse: les patronages.* R. P. MICHÉ, P. S. V.
- \*5. *La Fédération Saint-Jean-Baptiste.* Mme Marie GÉRIN-LAJOIE
- \*6. *« Le Foyer » et ses œuvres.* Abbé Henri GAUTHIER, P. S. S.
- \*7. *La Caisse populaire — I.* Alphonse DESJARDINS
- \*8. *La Lutte antialcoolique dans la province de Québec depuis 1906.* R. P. HUGOLIN, O. F. M.
- \*9. *Le Logement de la famille ouvrière — I.* Abbé GOUIN, P. S. S.
- \*10-11. *Le Logement de la famille ouvrière — II.* Abbé GOUIN, P. S. S.
- \*12. *La Caisse populaire — II.* Alphonse DESJARDINS
- \*13. *Le Mouvement mutualiste dans Québec.* J.-B. SAINT-ARNAUD
- \*14. *Le Cercle ouvrier.* R. P. L. HUDON, S. J.
15. *L'Encyclique « Rerum novarum ».* S. S. LÉON XIII
- \*16. *Les Œuvres nécessaires.* R|P. VALENTIN-BRETON, O. F. M.
- \*17. *L'Église et les associations ouvrières.* Henri BEAUVAIS
- 18-19. *Contre l'alcool.* Dr Joseph GAUVREAU
- 20-21. *Un catholique social: Frédéric Ozanam.* Abbé GOUIN, P. S. S.
- \*22. *L'Organisation professionnelle.* Arthur SAINT-PIERRE
- \*23. *Réformes scolaires.* V.-E. BEAUPRÉ
- \*24. *Le Clergé et les études sociales.* R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
- \*25. *Le Travail chrétien.* Abbé Paul MAYRAND, D. TH.
- \*26. *La Lettre sur le « Sillon ».* S. S. PIE X
- \*27-28. *La Cour Juvenile.* Abbé GOUIN, P. S. S.
- \*29. *La Goutte de lait.* Dr Joseph GAUVREAU
- \*30. *La Fédération américaine du Travail.* Arthur SAINT-PIERRE
30. *L'Utopie socialiste — I.* XXX
- \*31. *Le Val des Bois.* DOMBRAY-SCHMITT
- \*32. *Conseils aux ouvriers canadiens.* Chanoine DESGRANGES
33. *Les Ecoles maternelles.* R. P. DALY, C. SS. R.
- \*34-35. *L'Église et le progrès social.* Chanoine DESGRANGES
- 36-37. *Le Devoir social.* Arthur SAINT-PIERRE
- \*38. *L'Utopie socialiste — II.* Arthur SAINT-PIERRE
- \*39. *Les Syndicats ouvriers chrétiens en Belgique.* R. P. GUILLOT, C. SS. R.
40. *Les Syndicats socialistes et neutres.* R. P. TRUDEAU, O. P.
- \*41. *L'Église et l'organisation ouvrière.* Abbé Edmour HÉBERT
- \*42-43. *Le Comte Albert de Mun.* Arthur SAINT-PIERRE
- \*44-45. *Le Socialisme.* Abbé Edmour HÉBERT
46. *A propos d'immunités.* R. P. GONTHIER, O. P.
- \*47. *La Formation d'apôtres sociaux par l'A.C.J.C.* R. P. S. BELLAVANCE, S. J.
- 48-49. *Leçons pratiques d'action sociale catholique.* R. P. RUTTEN, O. P.
- \*50. *La Désertion des campagnes.* R. P. Adélar DUGRÉ, S. J.
51. *Les Avantages de l'agriculture.* R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J.
- \*52. *Les Cercles d'études féminins.* Marie-J. GÉRIN-LAJOIE
- 53-54. *Le Règne social du Sacré Cœur.* Abbé GOUIN, P. S. S.
55. *Le Comptoir coopératif.* Anatole VANIER
- \*56-57. *L'Œuvre de vacances des Grèves.* Abbé GOUIN, P. S. S.
- \*58. *Le Jardin scolaire et l'Agriculture à l'école.* Jean-Charles MAGNAN, B. S. A.
59. *Le Clergé et les œuvres sociales.* R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
60. *L'Esprit chrétien dans la famille et la société.*
- \*61. *Projet de colonisation.* R. P. Marcel MARTINEAU, S. J.
- 62-63-64. *Vers les terres neuves.* R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J.
- \*65. *La Question sociale et nos devoirs — I.* R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
- \*66. *La Question sociale et nos devoirs — II.* R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
- \*67-68. *La Question sociale et nos devoirs — III.* R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
- \*69-70. *Hygiène et logement.* Dr J.-A. BAUDOIN
- \*71-72-73. *Albert de Mun et le devoir social.* Abbé GOUIN, P. S. S.
- \*74-75. *Albert de Mun et l'organisation ouvrière.* Abbé GOUIN, P. S. S.
76. *Nos errements agricoles.* R. P. Edgar COLCLOUGH, S. J.
- \*77-78. *Albert de Mun et la législation sociale.* Abbé GOUIN, P. S. S.
- \*79-80. *Microbiologie et maladies contagieuses.* Dr J.-A. BAUDOIN
- \*81-82. *L'Instruction obligatoire n'est pas nécessaire.* R. P. Hermas LALANDE, S. J.
- \*83. *L'Organisation ouvrière.* Abbé Edmour HÉBERT
- \*84. *Autour de l'Encyclique « Rerum novarum ».* E. S. P.
- \*85. *L'Aide aux colons.* Eug. L'HEUREUX
86. *Le Problème social et sa solution.* Abbé Edmour HÉBERT
87. *Les Semaines sociales.* E. S. P.
- 88-89. *De l'Internationalisme au Nationalisme.* Alfred CHARPENTIER
90. *Vers le peuple.* Guy VANIER
91. *L'Action sociale.* Antonio PERRAULT

# Comment établir l'organisation corporative au Canada

par M. Esdras MINVILLE

*professeur à l'École des Hautes Études commerciales*

Nous n'avons ni à définir ni à démontrer. Notre tâche est à la fois plus simple et plus difficile. Elle consiste à examiner avec vous la question de savoir comment l'institution corporative pourrait s'établir au Canada. Question éminemment pratique à laquelle, sous peine de stérilité, les leçons antérieures devaient aboutir. Car il n'y a pas de théories qui valent si elles ne conduisent à l'action, d'enseignement fructueux s'il ne s'exprime un moment donné dans les faits.

Si nous n'avons pas à définir, nous aurons cependant plus d'une fois à distinguer, sinon dans l'exposé, du moins dans l'application des principes. Et voici tout de suite quelques points d'interrogation. Comment notre action réformatrice procédera-t-elle dans l'espace et dans le temps? Les initiateurs de la réforme d'où sortira éventuellement l'organisation corporative, entreprendront-ils d'agir sur l'ensemble du pays, ou se restreindront-ils à un territoire plus limité, offrant l'homogénéité économique, sociale et même, je dirais, surtout spirituelle indispensable au succès d'une entreprise d'une telle envergure? En d'autres termes et pour être plus précis, chercheront-ils à provoquer l'éclosion de l'institution corporative à la fois sur tous les points du territoire canadien, ou se contenteront-ils, du moins au départ, d'en susciter l'organisation dans la province de Québec, quitte à s'efforcer, au fur et à mesure que les circonstances et l'état des esprits le

1. Ce travail a été présenté à la Semaine sociale des Trois-Rivières, le 24 juillet 1936. Il paraîtra avec les autres cours dans le compte rendu de la Semaine (\$1.50 le volume).

permettront, de l'étendre au pays tout entier ? Et même dans la province de Québec, travailleront-ils sur l'ensemble de la population ou choisiront-ils, pour commencer, le groupe humain qui leur paraîtra le mieux disposé à les entendre et à accueillir leur proposition, pour ensuite, s'appuyant sur un premier et solide noyau, étendre la réforme au reste de la population ?

\* \* \*

Pour le dire sur l'heure, nous croyons que ce serait se vouer à un échec certain, en tout cas, courir au-devant d'obstacles aussi nombreux qu'insoupçonnés que de prétendre embrasser du premier coup le territoire canadien. Notre pays est trop divers dans sa constitution géographique, ethnique, économique, sociale et morale pour se prêter d'un même mouvement à une œuvre d'une telle ampleur et d'une telle complexité. Jetons, pour nous en convaincre, un coup d'œil sur la carte. D'un point à l'autre du territoire les conditions géographiques et économiques diffèrent parfois jusqu'à la contradiction. Il s'ensuit des différences profondes dans la structure sociale, les ambitions politiques, l'esprit et les aspirations des diverses régions.

Il est trop évident que l'Ouest agricole, où fleurit d'ailleurs une agriculture qui n'a de commun avec celle des provinces de l'Est, et notamment de la province de Québec, que le nom, ne saurait concevoir l'organisation sociale de la même façon que l'Est industriel, où la vie économique est beaucoup plus diversifiée et beaucoup plus enchevêtrée. En outre, l'Ouest agricole dépend presque entièrement des marchés extérieurs pour l'écoulement de sa production, et des autres provinces canadiennes ainsi que des pays étrangers pour les produits les plus divers de sa consommation quotidienne. Même du strict point de vue économique, cette dépendance de l'extérieur lui impose des vues et des attitudes qui ne sauraient cadrer

avec celles de la population de la province de Québec, plus repliée sur elle-même et mieux en état, malgré tout, de suffire à ses propres besoins. Or, la situation économique des provinces de la Prairie n'est pas sans une sérieuse portée sociale et politique, ainsi que nous sommes tous à même d'en juger.

Voilà donc des oppositions de faits; en voici d'autres plus graves encore et peut-être plus irréductibles parce que d'ordre moral.

La population de la province de Québec est en grande majorité française d'origine, d'esprit, de culture et d'expression. Celle des autres provinces est en presque totalité anglo-saxonne et se réclame d'une civilisation toute différente. De l'une à l'autre les modes de vie diffèrent profondément, pour ne pas dire essentiellement. De plus, la population française de la province de Québec est catholique de foi religieuse, c'est-à-dire toute prête à accueillir avec la plus grande sympathie les directives sociales de l'Église. Celle des autres provinces est en immense majorité protestante et par suite en défiance spontanée vis-à-vis des enseignements de Rome. Si les divergences procédant de la géographie et de l'économie peuvent à la rigueur se concilier — encore que depuis soixante-dix ans la politique fédérale n'y soit jamais parvenue — il y a lieu de craindre que les oppositions spirituelles ne s'aplanissent pas aussi aisément.

Au surplus, la population française du Canada vit dans un état d'infériorité économique manifeste. Si elle est assez solidement établie dans l'agriculture, sa participation au commerce, à l'industrie, surtout la grande industrie, et à la finance est loin d'être proportionnée à son importance numérique. C'est à un point tel que la précarité de sa situation économique va jusqu'à compromettre sa stabilité sociale et son intégrité politique. Elle doit compter de plus en plus avec les grands employeurs de l'autre nationalité. Ceux-ci sont indiscutablement les

maîtres de la vie économique du Canada; ils dominent l'industrie, la finance et le commerce de l'Est, de même que l'agriculture industrialisée des provinces de l'Ouest. Ils ont la richesse, et cette richesse, alliée au nombre, leur a assuré la suprématie économique et politique du pays.

Or, cette puissance économique, ils l'ont acquise sous un régime d'inspiration libérale, étroitement apparenté et comme dérivé de leur croyance religieuse elle-même. Le libéralisme économique est, peut-on dire, un produit de l'esprit anglais, une sorte d'émanation du protestantisme anglo-saxon. C'est l'Angleterre, la toute première, qui a retiré de cette formule, ou plutôt de cette absence de formule, d'organisation sociale les bénéfices que celle-ci était susceptible de procurer un moment donné. Souvenons-nous de sa suprématie industrielle durant toute la dernière moitié du dernier siècle, suprématie industrielle qui l'a conduite à une hégémonie financière qu'elle n'a pas fini d'exercer. Même en dépit des revers que l'Angleterre et la population anglo-saxonne disséminée dans le monde ont depuis lors subis; même en dépit de la crise qui sévit avec tant de rigueur chez nous et qui, à force de persister, menace de ruiner dans son fondement notre organisme économique et social, il y a lieu de se demander si la population anglo-saxonne et protestante de notre pays accepterait de renoncer au régime qui lui a assuré, en même temps que la richesse, la suprématie politique de notre pays, surtout si cette acceptation avait l'air, d'une part, d'une adhésion à une doctrine sociale inspirée d'une religion vis-à-vis de laquelle, nous le répétons, le protestant se tient en perpétuelle méfiance, d'autre part, d'une rupture avec les théories économique-sociales dont a vécu jusqu'ici l'Empire britannique.

Ce sont là des oppositions fondamentales auxquelles, nous le craignons, nous risquerions de nous attaquer en vain. Nous le disions il y a un instant: depuis bientôt

soixante-dix ans la politique fédérale s'efforce sans succès de concilier les intérêts purement économiques et administratifs des différentes parties de notre pays et de la population. Comment pourrions-nous espérer réussir d'un seul coup une réforme qui met en jeu des principes autrement plus élevés, et qui va jusqu'à prétendre modifier l'attitude de l'homme vis-à-vis de l'économique, du social et du politique ? En vérité, cela ne saurait venir que plus tard, d'autant plus que, positif et opportuniste, l'Anglo-Saxon se méfie, par tempérament, des démonstrations rationnelles, les seules que nous puissions pour le moment lui proposer.

Mais ce n'est pas tout ; jusqu'à quel point le Canada, comme nous le connaissons, constitue-t-il un champ convenable à une telle expérience ? Nous travaillons ici sur le plan social, c'est-à-dire dans un domaine qui relève de la juridiction des provinces. La province de Québec est en matière sociale régie par le droit civil français ; les autres provinces, par la *common law*. Et voilà encore des conceptions différentes des rapports sociaux qui, sans toucher au principe de l'organisation professionnelle, l'affecteraient au moins dans ses modalités, et par suite imposeraient des ajustements dont il est difficile de prévoir jusqu'où, d'une province à l'autre, étant donné les oppositions de fait que nous avons déjà analysées, ils pourraient aller.

D'ailleurs, pourquoi ne pas nous le demander, serait-il prudent de lier, fût-ce indirectement, le sort du nouveau régime social à celui du régime politique sous lequel nous vivons depuis soixante-dix ans ? Le Canada, a-t-on dit, est une absurdité géographique. Sur cette absurdité géographique on a bâti la Confédération, qui est une absurdité politique. A cause même de la précarité de ses assises géographiques, économiques et sociales, ce régime ne durera que ce que durera l'intérêt des différentes régions et des différents groupes à transiger. Cet intérêt,

on n'a rien négligé jusqu'ici pour l'exalter, le consolider: mais ce fut en vain. Aux moindres fluctuations économiques, les oppositions apparaissent de plus en plus violentes, impérieuses; de sorte que, tiraillée en tous sens, la Confédération menace à tout moment, et aujourd'hui plus que jamais, de crouler. Nul ne saurait dire si demain elle subsistera encore dans sa forme actuelle. Étant donné l'étroite dépendance du social et du politique, les répercussions parfois insoupçonnées de l'un sur l'autre, pourquoi irions-nous lier, si peu que ce soit, le sort d'un régime social que nous voulons définitif à celui d'une forme politique évidemment transitoire et qui n'a d'ailleurs jamais exprimé, en dépit des enthousiasmes officiels, que l'effort tenté contre tout espoir de concilier les inconciliables.

Les régimes politiques passent, remplacés par d'autres qui passent à leur tour. Ce qui demeure, ce sont les masses humaines avec leurs intérêts, leurs besoins, leur esprit et leurs aspirations conditionnés par le milieu et ses exigences. C'est sur celles-ci et pour celles-ci qu'il faut construire, les institutions étant faites pour les hommes et non les hommes pour les institutions.

\* \* \*

Est-ce à dire que la province de Québec, considérée comme entité territoriale et même comme entité politique, n'offrirait à une entreprise comme la nôtre aucun des obstacles que nous avons énumérés pour l'ensemble du Canada? Elle forme, au double point de vue géographique et économique, un tout assez nettement défini, et d'un bout à l'autre du territoire les besoins et les intérêts convergent assez bien, s'emboîtent avec une facilité relative. Les oppositions de faits disparaissent donc ou à peu près. De plus, un même moule juridique modèle en quelque sorte toutes les institutions et si la réforme du régime social exigeait certaines modifications à nos lois,

il serait facile de les effectuer sans compromettre l'esprit de ce que nous considérons comme une part importante de notre héritage moral: le droit civil. Enfin, quel que soit le sort qui attend demain ou après-demain la Confédération canadienne, il y a lieu de croire que géographiquement, économiquement et même juridiquement, pour autant que les lois civiles sont mises en cause, la province de Québec resterait sensiblement identique à elle-même.

Voilà donc des avantages fort importants, d'encourageantes certitudes. En est-il ainsi du reste? Malheureusement non. Ni unité ethnique, ni unité culturelle, ni unité religieuse. De sorte que les oppositions d'ordre moral et spirituel que nous avons signalées comme les plus graves, pour l'ensemble du Canada, se retrouvent chez nous aussi marquées, aussi irréductibles. L'élément anglo-saxon et protestant jouit dans notre province d'une situation exceptionnellement avantageuse, pour ne pas dire privilégiée. Tous ses droits, garantis par la constitution, sont respectés avec une scrupuleuse attention. En outre, dans notre province comme dans l'ensemble du Canada, les anglo-protestants sont les maîtres incontestés du commerce, de l'industrie et de la finance. Ils sont moins nombreux que nous, mais beaucoup plus riches; grâce à cette richesse, ils exercent chez nous et sur nous une influence disproportionnée à leur nombre. Ils peuvent d'ailleurs en tout temps s'appuyer sur le reste de la population canadienne pour sauvegarder leurs positions. Bien qu'en contact quotidien avec la majorité française, ils n'ont rien adopté de nos habitudes, ni en quoi que ce soit modifié leur conception de la vie sociale ni de la vie tout court. Ils n'ont pas appris notre langue; c'est nous qui dépensons chaque année des milliers de dollars et une somme incalculable d'énergie pour apprendre la leur. Ils n'ont pas changé leurs méthodes d'affaires; c'est nous qui, au risque de galvauder notre génie propre, avons adopté les leurs; et il n'est aucun indice qu'ils aient, si faiblement

que ce soit, modifié leur vieux sentiment puritain à l'endroit du catholicisme.

Or, leur richesse et leur puissance, ils les doivent, du moins croient les devoir, tout comme leurs congénères des autres provinces et du reste de l'Empire, à la formule d'organisation sociale que nous voulons changer. Le libéralisme économique, plus exactement le capitalisme libéral, accapareur et corrupteur, n'a trouvé nulle part ailleurs de plus heureux bénéficiaires, et, par suite, d'adeptes plus convaincus que chez eux. Ils se sont souvent comportés comme s'ils trouvaient excellente entre toutes la formule par quoi s'exprime, a-t-on dit, l'esprit même du régime actuel: individualiser les profits et socialiser les pertes. Ils savent exiger le concours de l'État et même en abuser, comme de nombreux exemples l'attestent, et cela tout en se montrant farouches défenseurs des soi-disant libertés économiques. Dans ces conditions, comment espérer les convertir par la persuasion à nos idées? J'en doute fort quant à moi. Ils ont toutes les raisons du monde de refuser de nous entendre, voire de prendre les moyens de nous faire taire. Et Dieu sait si, sans avoir l'air d'y toucher, ils n'en négligent aucun. Ils savent faire jouer toutes les forces, et ils disposent d'à peu près toutes, à partir de l'influence politique et de la domination de la presse, jusqu'à la rumeur tendancieuse. Le moindre projet de réforme sociale qui ne cadre pas avec leur conception de la société est aussitôt taxé de radicalisme, voire de communisme, et discrédité méthodiquement par eux. Pour vous convaincre de leur esprit, lisez leurs grands journaux, et pour vous faire une idée de l'ascendance qu'eux, la minorité, exercent sur nous qui sommes la majorité, lisez ensuite la plupart des nôtres. Même esprit. C'est un indice. Or, nous reposons notre question. Que vaudrait la persuasion pour les amener à prêter la main à la modification d'un régime si avantageux pour eux?

Pour notre part, nous croyons à la force, non pas à celle qui dresse des barricades et tire du pistolet, mais à celle qu'un peuple conscient de ses droits et de ses intérêts trouve dans sa détermination à ne pas subir des cadres sociaux qui risquent de l'étouffer, mais à imposer, dans un large esprit de justice, les formes d'organisation sociale adaptées à son génie particulier, et les plus propres à assurer son existence et ses progrès.

Et vous devinez ainsi du premier coup ce que nous entendons proposer : organiser l'institution corporative sur le plan national canadien-français d'abord, et, par le fait même, mettre la minorité étrangère dans le cas de l'accepter. Nous ne prétendons pas, bien entendu, présenter l'institution corporative comme une institution canadienne-française : universelle dans son principe comme la profession elle-même, elle s'adapte, sous des modalités plus ou moins différentes, à tous les peuples. Mais nous croyons que pour mettre de notre côté toutes les chances de succès dans notre tentative de l'implanter dans la province de Québec d'abord et le reste du Canada ensuite, nous devons commencer à l'organiser, non pas dans un territoire donné, mais chez le groupe humain qui, par sa situation et son esprit, est le plus apte à la comprendre et à en assurer le triomphe — savoir le groupe canadien-français.

Autant le territoire canadien et la province de Québec, considérés comme champ d'action, offrent d'obstacles quasi insurmontables à nos projets de réforme sociale, autant la population canadienne-française, considérée comme un tout, présente l'homogénéité économique, morale et spirituelle que nous avons il y a un instant jugée indispensable au succès d'une telle entreprise : unité de culture et d'aspirations, et, ce qui plus est, unité de foi religieuse et, par celle-ci, adhésion au moins tacite à la doctrine sociale que nous prétendons réaliser. Voilà des conditions extrêmement propices.

D'autant plus que la nécessité d'une réforme sociale coïncide chez nous avec un impérieux besoin de restauration nationale. Nous avons tout intérêt à concilier les deux mouvements: ils n'en prendront ainsi, l'un portant l'autre, que plus d'ampleur et de force. En effet, plus on y regarde de près et plus on se convainc qu'aucune doctrine sociale ne répond mieux à nos besoins comme peuple que celle de l'Église. Les Souverains Pontifes l'auraient formulée pour nous qu'elle ne s'adapterait pas, semble-t-il, plus exactement. L'étonnant, c'est que depuis quarante-cinq ans bientôt que nous la connaissons nous nous soyons contentés d'une adhésion toute platonique, toute passive.

Notre vie économique et sociale s'est organisée au hasard, sans vue d'ensemble, sans idée directrice. Loin d'imposer les cadres sociaux que postulait notre génie particulier, nous nous sommes fait violence pour entrer dans ceux qu'une minorité étrangère édifiait chez nous. Tant que la vie économique s'est développée à un rythme normal, assez bien accordé à celui de nos progrès comme peuple, nous n'en avons pas trop souffert. Nous en avons même profité dans une certaine mesure, comme le pauvre bénéficie de relations habituelles avec les riches. Mais cela, inconsciemment, sans que l'idée nationale ni la préoccupation sociale ne guidassent notre effort. Aussi bien, du jour où le rythme s'est accéléré, nous avons été dépassés, puis bousculés et finalement réduits à un état voisin de l'esclavage. Longtemps nous avons accusé les autres — explication trop facile, insuffisante. Puis nous nous sommes accusés nous-mêmes, et dans bien des cas nous avons exagéré et nos griefs et nos déficiences. Mais il n'y a relativement que peu de temps que nous rattachons notre désarroi à sa cause véritable, à savoir, le manque de doctrine nationale et sociale. Nous venons d'ouvrir les yeux, l'adversité nous a forcés à réfléchir. Nous avons constaté, d'une part, que ce qui fait véritablement notre faiblesse, c'est l'absence d'idées directrices

en matière nationale et en matière sociale; d'autre part, que si de telles idées directrices nous ont manqué, c'est tout simplement parce que, par apathie, inconscience ou déformation des esprits, nous avons négligé ou rejeté celles qui procédaient naturellement de notre particularisme ethnique et de notre foi religieuse. Aujourd'hui, les esprits sont ouverts à un enseignement de cette sorte. Le désordre qui règne dans les faits nous pousse à reconstruire sur une base nouvelle, adaptée désormais à notre tempérament et aux exigences de notre situation, notre organisation économique-sociale, à laquelle est liée notre survivance nationale elle-même. Nous aurions tort, pour des considérations de méthode, qui d'ailleurs ont trop longtemps faussé notre action, de ne pas saisir une occasion aussi excellente et qui ne se renouvellera peut-être jamais.

A ces raisons, inspirées de notre intérêt national, s'en ajoute une autre dérivée de l'idée même de l'institution corporative comme nous la concevons. Pour naître viable, s'établir sur des bases définitives, l'institution corporative ne doit pas être imposée d'autorité par un texte de loi ou autrement; elle doit jaillir de la « réalité sociale » elle-même, surgir de la masse populaire comme la réalisation d'un désir, le fruit d'une conviction profonde et générale. Même en Italie, où la corporation est organe de l'État, Mussolini a laissé durant de longues années la population s'acclimater à l'idée avant de passer à l'action. A plus forte raison en un pays soumis comme le nôtre au régime démocratique et où l'institution corporative, par définition, doit demeurer indépendante des pouvoirs publics.

Or, nous formons dans la province de Québec près de 80 pour cent de la population, donc la très grande majorité. La population agricole est en presque totalité, et la population ouvrière en très grande majorité canadienne-française. Dans les campagnes, le petit commerce nous appartient; dans les villes, nous y sommes encore large-

ment représentés. Notre participation à la grande industrie est à peu près nulle, mais dans la petite et la moyenne industrie nous occupons encore un certain nombre de positions. Dans les professions libérales partout nous dominons d'emblée. Nous possédons la propriété rurale et une bonne part de la propriété urbaine. Nous avons donc tout ce qu'il faut pour constituer assez rapidement les éléments de l'institution corporative. On nous dira d'ailleurs dans un instant que bon nombre d'organismes précorporatifs existent déjà chez nous.

Au surplus, nous voulons précisément, par le moyen de cette réforme sociale, améliorer notre situation dans le commerce et l'industrie, du moins petite et moyenne pour commencer. Nous avons compris que nous ne pouvons abandonner à l'initiative individuelle mal éclairée la restauration de notre vie économique; d'autre part, que nous ne saurions non plus tout attendre de la politique même régénérée. Ce qu'il nous faut, c'est de concerter les initiatives individuelles conformément à une doctrine nationale et sociale bien définie pour ensuite dicter la politique qui répondra à nos besoins. Grâce au réveil qui se manifeste dans toutes les classes de la société et à la conscience que nous prenons de plus en plus des dangers d'ordre national auxquels nous expose la précarité de notre situation économique, grâce surtout à l'accord qui est en voie de s'effectuer à la fois sur la nécessité et sur les principes d'une doctrine nationale et d'une doctrine sociale, il y a lieu de croire que d'ici quelques années notre situation sera améliorée, et donc que la matière que nous sommes déjà en état d'offrir à l'institution corporative se sera enrichie dans une mesure équivalente.

Enfin, en très grande majorité dans la province, nous sommes censés, par le jeu même des institutions démocratiques et sans qu'il y ait injustice pour la minorité, nous donner les gouvernants et la politique que nous voulons. Personne ne doute plus que la génération mon-

tante n'endurera guère la dictature économique, et qu'elle ne consentira plus aux grands capitalistes étrangers la situation privilégiée dont ils ont joui jusqu'ici à notre détriment. Si les grands industriels anglo-saxons ou américains veulent continuer d'exercer leur activité chez nous, ils devront désormais accepter les règlements que nos autorités politiques leur imposeront. Il sera donc possible de dicter à nos gouvernants la politique que nous entendons faire prévaloir dans notre province, et, à travers la législation, les règlements auxquels les entrepreneurs étrangers devront se soumettre. Nous sommes le nombre, il n'y a pas de raison que notre influence ne prédomine pas. L'institution corporative ne sera pas canadienne-française, puisque, encore une fois, elle est universelle dans son principe. Mais ce qui sera canadien-français et catholique d'inspiration, ce sont les cadres sociaux au sein desquels s'épanouira l'activité économique de notre province. N'est-ce pas cela que nous voulons? N'est-ce pas cela que la constitution même du pays vise à instituer?

On objectera peut-être que des tentatives ont déjà été faites, en Hollande notamment, d'organiser une minorité selon le principe corporatif, et qu'elles ont échoué. Peut-être bien, mais notre situation diffère du tout au tout de celle des catholiques hollandais.

Ceux-ci sont une minorité dans leur pays et relèvent de la même autorité politique et juridique que la majorité. Nous sommes, nous, en minorité au Canada, mais nous formons la très grande majorité dans notre province — et c'est ce qui importe surtout puisque, encore une fois, les questions sociales relèvent de l'autorité des provinces. Entre la minorité catholique et la majorité protestante hollandaises, il n'existe qu'une différence de foi religieuse, laquelle affecte peut-être leurs conceptions respectives de la vie sociale, mais ne saurait aller jusqu'à modifier le génie de ces groupes, leur aptitude aux affaires. Les catholiques hollandais sont ainsi en concurrence directe avec

leurs compatriotes d'autre religion sur le marché intérieur, et avec les producteurs étrangers sur le marché international. Une forme d'organisation sociale trop différente risquerait de les mettre en état d'infériorité vis-à-vis de leurs concurrents.

Entre nous et nos compatriotes anglo-saxons il y a plus qu'une différence de foi religieuse: il y a une différence d'aptitude, de génie ethnique qui voue l'un et l'autre groupe à une carrière économique, sinon essentiellement, du moins sensiblement différente. Entre eux et nous la concurrence ne saurait être aussi directe qu'entre la minorité catholique et la majorité protestante des Pays-Bas. De plus, nous ne fréquentons guère les marchés internationaux et pour de longues années encore, nous n'aurons pas trop de tout notre effort pour reconquérir notre propre marché. En agriculture, l'organisation professionnelle ne peut que nous aider. Pour des raisons qui ne tiennent nullement à la forme de l'organisme social, on admet généralement que nous ne sommes pas prêts à prendre pied dans la grande industrie où Anglo-Saxons et Américains sont si solidement établis. C'est la petite et moyenne industrie spécialisée, et par le fait même soustraite dans une certaine mesure à la concurrence de la fabrication en grande série, qui répond le mieux, pour le moment, à notre situation, à nos aptitudes et à nos moyens. La participation à la grande industrie ne saurait venir que beaucoup plus tard et graduellement, lorsque nous posséderons plus de capitaux, des traditions industrielles et commerciales mieux éprouvées; lorsque, plus nombreux et ayant réalisé l'intégration de nos entreprises, nous serons déjà en état de nous appuyer sur un organisme économique bien agencé dans toutes ses parties. Tel n'est certes pas notre cas.

Dans ces conditions, nous ne voyons pas quel risque, même au strict point de vue affaires, nous courrions à réorganiser notre vie économique et sociale sur une base

différente de celle de nos concitoyens d'autre nationalité. Au contraire, une telle réforme, en brisant d'une part la dictature économique qui nous écrase et en nous soustrayant dans le domaine économique aux prises directes de la minorité; d'autre part, en concertant nos énergies en vue d'une fin précise à la fois sur le plan national et sur le plan social, une telle réforme faciliterait, nous en sommes convaincu, notre relèvement économique.

Bien davantage, nous irions jusqu'à dire qu'en tant que peuple nous retirerions assez peu de bénéfices de la réorganisation sociale que nous préconisons, si cette réforme devait s'effectuer, comme tant d'autres dans le passé, sans égard au caractère national de notre population. Soutiendra-t-on, en effet, que les réformes sociales accomplies chez nous depuis un quart de siècle — il y en a eu et d'assez nombreuses — ont ravivé notre esprit national et consolidé nos positions? Il ne le semble pas si l'on en juge par l'état des esprits, du moins à la veille de la crise, et par notre situation économique actuelle.

Il s'agit avant tout, dira-t-on, de briser la dictature économique. Certes, ce serait une grande amélioration. Ne l'oublions pas toutefois: la dictature économique, plus puissante et plus arrogante chez nous que partout ailleurs, n'est que l'expression dans les faits d'un mal qui existe d'abord dans nos esprits. La crise est dans l'homme: cela est plus vrai peut-être de nous que de n'importe quelle autre nation. Or, cette carence des esprits tient-elle uniquement à la faiblesse du sens social ou si elle tient aussi à l'absence généralisée de sens national du sommet à la base de notre société? Assurément au moins autant à celle-ci qu'à celle-là. Il s'ensuit que notre action remédiate, pour être pleinement efficace, devra porter autant sur l'une que sur l'autre. Sans quoi nous risquerions de perdre sur le terrain national, donc culturel, en définitive économique et politique, ce que nous aurions tenté de gagner sur le terrain social proprement dit. Où serait

le progrès ? Nos classes populaires bénéficieraient peut-être d'une certaine amélioration de leur niveau de vie. Et encore et pour combien de temps ? Mais, d'ailleurs, depuis quand le progrès d'un peuple s'apprécie-t-il à la qualité du menu quotidien de ses masses ouvrières ou autres ? Problème de culture avant tout, qui concerne donc le cœur et l'esprit au moins autant que l'appareil digestif, et dont le problème social lui-même, dans toute son ampleur et sa complexité, n'est qu'une des données élémentaires. La désertion des campagnes, la destruction de notre classe moyenne et son corollaire, la prolétarisation des masses, l'établissement des jeunes générations : problèmes sociaux pour n'importe quel peuple ; pour nous, problèmes nationaux au premier chef, puisque, placés comme nous le sommes, ils mettent en jeu notre existence nationale elle-même. Dès lors, comment les résoudre si, à la préoccupation sociale, ne s'ajoute pas et même ne se superpose pas, pour l'éclairer et l'orienter, la préoccupation nationale ?

Non, la vie d'un peuple est autre chose qu'une suite de compartiments étanches ; et c'est parce que nous avons trop longtemps traité la nôtre comme telle que nous n'avons encore abouti à rien de définitif. Ce qu'il nous faut mener de front et l'une en fonction de l'autre, c'est l'éducation nationale qui fera de nous des patriotes attachés à leur culture, parce que conscients de sa valeur et de sa fécondité, et l'éducation sociale qui nous libérera de l'individualisme mesquin et destructeur dans lequel nous nous sommes complu jusqu'ici — tenant pour démontré qu'il n'est d'organisation sociale qui vaille et qui tienne que celle qui, respectant les particularismes ethniques et culturels, affecte les modalités que ceux-ci imposent. Or, je vous le demande, comment concevoir une organisation sociale parfaitement adaptée à deux groupes de caractère aussi différent que l'élément français catholique et l'élément anglais protestant de notre province ?

Autant, encore une fois, vouloir concilier les inconciliables. Tenons-le pour acquis: ou bien, même en régime corporatif, nous subirons le joug social de la minorité, ou bien nous imposerons le nôtre. A nous de choisir.

Mais nous n'imposerons le nôtre que si, au lieu d'opposer aux forces disciplinées des concurrents une masse amorphe et sans vouloir, comme cela a été le cas jusqu'ici, nous opposons désormais une élite à une élite, une force à une autre force; donc que si un patriotisme puissant, fruit d'une éducation nationale sans faiblesse, nous anime, que si une conscience nette de la valeur et de la fécondité de notre culture d'origine nous guide sur tous les plans de l'action individuelle et collective. Le moment est venu où comme peuple nous devons accepter d'être forts ou nous résigner à disparaître. Et ce n'est pas une simple réforme sociale, si généreuse et si bien inspirée soit-elle, qui nous arrachera à ce dilemme.

\* \* \*

Nous en parlons ici avec d'autant plus de conviction qu'un travail dans le sens indiqué ci-dessus — cela surprendra peut-être quelques-uns d'entre vous — est déjà commencé. Il n'en est certes pas encore au stage des réalisations, mais à celui, beaucoup plus modeste, de l'éducation, de la propagande autour d'un projet susceptible sans doute encore de nombreuses modifications, mais néanmoins déjà assez bien défini dans ses grandes lignes.

Il y a environ un an, quelques hommes, de chez nous<sup>1</sup> inquiets de l'état de servitude économique où notre

---

1. Les auteurs du projet exposé ici sont MM. Paul-E. Ostiguy, Victor Barbeau, Hugues de Martigny, Valmore Gratton et Esdras Minville. Un vœu du congrès de la Société Saint-Jean-Baptiste les a autorisés à se constituer en un comité d'étude (Le Comité de Défense Économique) dont font également partie officiellement un membre du Conseil central et des représentants des Comités régionaux de la Société. Le Comité peut s'adjoindre et en fait s'est déjà adjoint des collaborateurs. Il a commencé son travail dans les diverses sections de la Société Saint-Jean-Baptiste, ainsi que dans un certain nombre de groupements professionnels ou sociaux de Montréal et de l'extérieur: Granby, Ottawa, Québec, etc.

peuple est tombé, décidèrent de tenter un effort pour déclencher un mouvement de rénovation sociale. Venu des quatre coins de notre horizon intellectuel, ces hommes mettaient en commun leur inquiétude et leur bonne volonté: les uns avaient eu depuis toujours la préoccupation du problème national; les autres venaient à peine de le découvrir. Mais tous voulaient faire quelque chose.

Avertis, d'une part, de l'insuffisance, pour ne pas dire plus, des doctrines dont s'est inspirée jusqu'ici l'organisation économique-sociale du Canada, et des dangers qu'elles comportent pour notre peuple en particulier; convaincus, d'autre part, de l'urgente nécessité pour le peuple canadien-français de se refaire un organisme économique mieux adapté à son tempérament, à son esprit, à ses traditions et à sa situation; instruits enfin, sinon dans les moindres détails du moins dans les grandes lignes, de la doctrine sociale de l'Église et désireux de la réaliser dans nos institutions, ils entreprirent d'élaborer un projet de réforme sociale inspiré de cette doctrine et adapté à notre situation particulière. Ils choisirent comme premier terrain de propagande la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et cela à la double fin suivante: 1° renouveler l'esprit de notre vieille société nationale et, en le pourvoyant d'une doctrine, en faire véritablement l'organe suprême du peuple canadien-français; 2° par le truchement de ses sections paroissiales, entrer en contact direct avec toutes les classes de la population et ainsi diffuser plus rapidement et plus largement les idées nouvelles. Ils se firent donc autoriser par la Société Saint-Jean-Baptiste à se constituer en un comité d'étude sous le nom, assez mal adapté, j'en conviens, de Comité de Défense Économique; puis ils choisirent une devise plutôt dépourvue de raffinement, mais très significative de leurs desseins: « Sortir du trou. »

Le mouvement s'appuie sur une double base doctrinale: 1° sur l'éducation nationale telle que préconisée en

ces dernières années par une revue que vous connaissez bien <sup>1</sup>; 2° sur la doctrine sociale de l'Église. Ce à quoi ils tendent, bien qu'on ait dit, ce n'est ni plus ni moins qu'à l'institution chez nous du corporatisme social tel que défini par les encycliques, et cela en vue d'assurer au peuple français du Canada un sort plus enviable que celui qu'il a connu jusqu'ici.

Le thème fondamental de leur enseignement se ramène en substance à ceci: personne ne peut compter sur le retour des conditions d'avant-crise. Le libéralisme économique a fait faillite. Les peuples doivent aujourd'hui se réorganiser, s'outiller à neuf selon un plan nouveau. Plusieurs ont déjà remanié de fond en comble leur économie: telle la Russie bolchevique, telle l'Italie fasciste, telle l'Allemagne naziste, tels le Portugal et l'Autriche corporatistes, etc. Nous entrons donc dans un monde nouveau dont nul ne saurait dire ce qu'il sera, mais dont on peut être certain d'ores et déjà qu'il différera profondément de l'ancien. Le régime disparu avec l'écroulement de 1929-1930 avait failli marquer la déchéance de notre peuple. Celui qui s'instaure peut nous apporter le salut, à la condition que nous en acceptions la discipline, les exigences et les sacrifices.

Or, ce régime, quel sera-t-il pour nous? Plusieurs doctrines s'opposent et partagent les esprits. Le communisme? C'est une dégradation, une déchéance, une destruction. Le fascisme? A un moindre degré sans doute, mais à un degré encore inacceptable, le fascisme aboutit à un amoindrissement de la personne humaine. Au culte de la richesse matérielle que ne dépassent ni le communisme ni le capitalisme libéral, il substitue un idéal à peine supérieur: l'État. Le nazisme? Même réserve de beaucoup plus grave encore puisque celui-ci dégénère en véritable idolâtrie de la race. Sans compter que ni le fascisme

---

1. *L'Action Nationale.*

ni le nazisme ne sont des articles d'exportation et qu'il s'agit là de cotes taillées pour d'autres épaules que les nôtres. Reste le corporatisme. C'est un mot équivoque, nous le savons, et qu'il importe de définir avant de le lancer. Mais nous avons tous et chacun l'avantage d'avoir reçu en naissant ce cadeau incomparable: la foi catholique, d'avoir grandi dans l'atmosphère d'un peuple catholique et qui considère le catholicisme comme la plus haute de ses traditions, la plus précieuse de ses richesses spirituelles. Puisque le catholicisme imprègne déjà nos vies individuelles et familiales, le moment ne serait-il pas venu, acculés comme nous le sommes à la nécessité de reconstruire, d'étendre son influence à notre vie sociale et de réorganiser celle-ci selon la doctrine que le catholicisme nous recommande depuis un demi-siècle sans que jusqu'ici malheureusement nous ayons songé à nous y conformer? Telles sont en bref les idées de base.

Voici maintenant à quelle méthode le Comité a recouru jusqu'ici et à laquelle il entend recourir de plus en plus. Son premier objectif, c'est de créer un centre de renseignements, une sorte de chambre de compensation de toutes les informations relatives à notre vie économique, sociale et nationale. Cela n'a jamais été fait et c'est ce qui explique que nous n'ayons jamais connu que de façon vague et insuffisante notre situation réelle. A cette fin le Comité tâche, en premier lieu, de provoquer des réunions, sur le plan professionnel, des membres de chacune des sections de la Saint-Jean-Baptiste; et cela, afin d'entendre les réclamations, les doléances, les propositions de chaque corps de métier, de chaque industrie et de chaque commerce. En second lieu, il demande aux diverses sections, ainsi qu'aux groupements professionnels qui se constituent au sein des sections, de procéder au recensement des ressources industrielles et commerciales de leurs milieux respectifs. Il espère ainsi: 1° grouper assez de renseignements précis pour se faire une idée

exacte de la situation; 2° intéresser chacun à son métier, à sa profession, non plus au point de vue étroit et souvent égoïste qui a été malheureusement jusqu'ici celui de la plupart de nos groupements professionnels ou autres, mais au point de vue plus large, plus généreux, plus fructueux de la collectivité tout entière. En un mot, le Comité vise à substituer à l'intérêt politique, le seul que nous ayons jamais connu, l'intérêt économique, social et national, le seul qui, avec les forces de l'esprit et du cœur, peut nous empêcher de sombrer définitivement.

Le travail ainsi amorcé dans les cadres de la Saint-Jean-Baptiste, le Comité entend bien, à mesure que les circonstances le permettront, l'étendre aux autres groupements nationaux, économiques ou sociaux: chambres de commerce, associations de marchands et de propriétaires, barreau, chambre des notaires, collège des médecins, union des cultivateurs, syndicats ouvriers, etc. Quelques-uns de ces groupements ont même déjà été touchés. Il s'agit avant tout d'élargir leurs vues, de façon à tempérer, par la préoccupation sociale et nationale, les motifs strictement professionnels qui ont présidé à leur formation et à leur action. Cela, il va sans dire, ne s'effectuera pas tout seul: il y aura des oppositions — il y en a déjà — des hésitations, des échecs, des reprises et, il faut l'espérer, des succès. Mais il importe d'abord de frapper les esprits, de répandre l'idée, sans s'inquiéter outre mesure des chevauchements de faits d'un groupement à l'autre. Lorsque la conviction germera dans les esprits, les tassements et ajustements nécessaires s'effectueront pour ainsi dire d'eux-mêmes.

En définitive, et pour aller au plus court, voici à quels résultats d'ensemble le Comité de défense économique espère arriver:

1° Au groupement de la masse entière de la population en associations professionnelles du type corporatif, c'est-à-dire réglementées et disciplinées, et comportant au besoin

des syndicats d'employés et des syndicats de patrons réunis dans un Conseil supérieur où seront débattus les problèmes du métier et de la profession.

Le nombre de ces associations de base reste évidemment à déterminer. Pour les fins de sa propagande, le Comité prévoit les suivantes qui correspondent aux groupements existant déjà chez nous: capital foncier, fonctionnarisme, commerce, industrie, agriculture, artisanat, finance, travaux intellectuels. A cette liste devraient s'ajouter naturellement des associations de consommateurs, de locataires, etc., non encore formées chez nous et qui sont un rouage nécessaire de l'organisation corporative. Plusieurs de ces corporations se prêteraient naturellement à des divisions nombreuses. Il est impossible, travaillant sur le papier, d'en indiquer, même d'en prévoir le nombre. La corporation de l'industrie, par exemple, en comporterait plusieurs et constituerait à elle seule une imposante mosaïque de syndicats et conseils. Nos syndicats ouvriers actuels en donnent une idée.

2° L'autorité des syndicats professionnels s'étendrait à toute la profession d'un bout à l'autre de la province, soit directement par la présence dans les syndicats de toutes les intéressées, soit indirectement par le jeu des contrats collectifs. Mais, étant donné, d'une part, la double fin sociale et nationale de la réforme, d'autre part, l'étendue du territoire et la diversité des intérêts d'un bout à l'autre de la province, il importe de compléter l'organisme et de lui assurer un minimum de souplesse. A cette fin on prévoit la création dans chaque municipalité, du moins d'une certaine importance, d'une chambre locale composée des représentants de toutes les associations professionnelles. De grandes municipalités comme Montréal, Québec et Trois-Rivières ont une foule de problèmes, par exemple, le logement salubre, qui intéressent toutes les classes de leur population, mais ne se posent pas en dehors de chez elles. Ces problèmes, étudiés d'abord dans

les diverses associations professionnelles, seraient ensuite soumis à la chambre locale qui en reprendrait l'étude, non plus du seul point de vue d'un groupe ou d'une classe, mais du point de vue social, de tous les groupes et de toutes les classes. On aurait la chance d'en arriver ainsi à une solution équitable pour tout le monde.

3° Quant aux questions d'intérêt plus général, qui débordent les municipalités, elles seraient référées à une ou à des chambres régionales composées elles-mêmes de délégués des diverses chambres locales et de telle sorte que toutes les associations de base y soient représentées. La province compterait ainsi autant de chambres régionales qu'elle comporte disons de régions naturelles ou de régions sous la dépendance immédiate d'un grand centre: région du lac Saint-Jean, région du bas de Québec, région des Cantons de l'Est dans les premiers cas; région de Montréal, région de Québec, région de Sherbrooke dans le second. Les questions d'intérêt régional, discutées d'abord dans les diverses associations professionnelles puis dans les chambres locales, arriveraient ensuite à la chambre régionale qui les étudierait, non plus au seul point de vue d'un groupement professionnel ou d'une localité, mais au point de vue des besoins et des intérêts de tous les groupements professionnels dans toutes les localités de la région. Point de vue déjà sensiblement plus large et plus élevé. C'est ainsi, par exemple, que la coopération serait assurée entre les populations rurales et les populations urbaines, et qu'on ne risquerait pas de rapetisser continuellement, comme cela a été le cas jusqu'ici, un problème social ou national aux dimensions d'un problème de groupe ou de classe.

D'ailleurs, les recommandations, représentations et propositions des diverses chambres locales ne parviendraient pas aux chambres régionales sans avoir subi une sorte de filtrage préalable. Ce serait la fonction d'un organe intermédiaire entre les chambres locales et les

chambres régionales, sorte de poste avancé de l'Office national lui-même, dont nous parlerons dans un instant. Cet organe, appelé pour le moment bureau d'études, recevrait toutes les communications des chambres locales. Il en effectuerait le triage, rejetant de sa propre autorité toutes les communications inopportunes ou mal inspirées comme les chambres locales ne manqueraient pas d'en produire des centaines. Il classerait les autres et surtout il compléterait les dossiers. Il serait chargé de faire la revision et la mise au point doctrinale et documentaire des revendications, propositions, etc., des groupements subalternes. Cela éviterait de multiplier inutilement les sessions des chambres régionales. La classification et la revision des dossiers effectuées, le bureau verrait à orienter les recommandations des chambres locales vers la ou les chambres régionales intéressées.

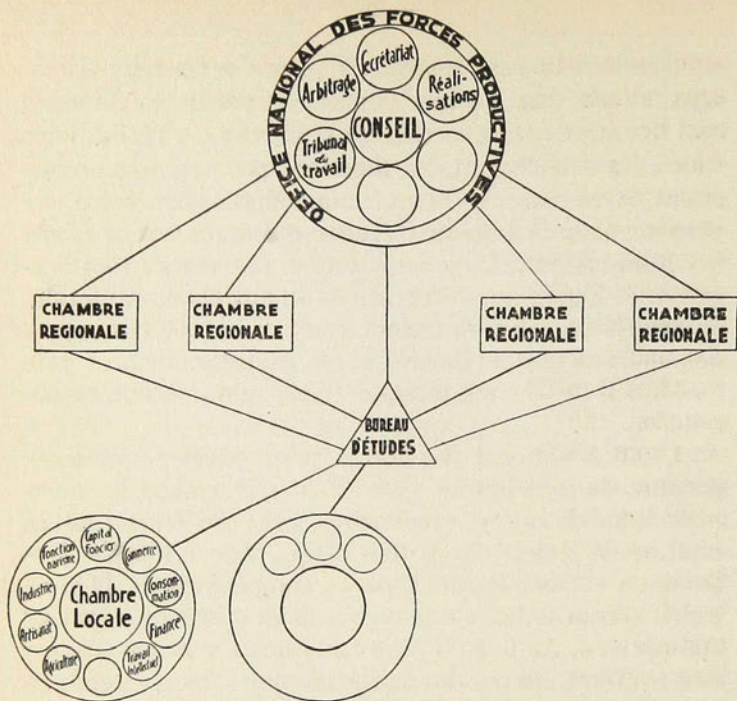
4° Enfin, toute question extra régionale, c'est-à-dire mettant en jeu les intérêts de plus d'une région, serait soumise à l'Office national des forces productives. Nous touchons ainsi à l'organe suprême, celui qui occupe la pointe de la pyramide et étend son autorité à l'organisme social tout entier. Il serait composé de délégués des chambres régionales, et, comme dans le cas de ces dernières, de telle façon que toutes les grandes corporations qui constitueraient l'infra-structure sociale y soient représentées. On y discuterait toutes les questions d'intérêt national, tranchant les litiges des groupes professionnels, des chambres locales ou régionales et donnant les directives jugées les plus profitables à la collectivité tout entière. Cet Office comporterait sans doute plusieurs sections, en particulier un tribunal du travail comme il doit en exister dans toute société fondée sur le principe corporatif. L'Office comporterait en tout cas un secrétariat permanent indispensable à l'exécution rapide et efficace de la besogne. Il serait en outre flanqué d'un bureau dit des réalisations. Une fois les décisions prises au conseil cen-

tral, ce bureau des réalisations verrait à les faire triompher, et cela dans quelque domaine et par quelque moyen que ce soit. Conseil, secrétariat et bureau des réalisations, tout en ayant chacun des fonctions précises, fonctionneraient, il va sans dire, en étroite collaboration entre eux ainsi qu'avec le bureau d'études que nous avons décrit il y a un instant. C'est ici la tête et le cœur de tout l'organisme. Quant aux corporations ou aux chambres locales ou régionales, elles devraient être, en même temps que des instruments de progrès et de perfectionnement professionnel, des foyers intenses d'éducation sociale et nationale.

L'Office national des forces productives serait indépendant de la politique. De l'État relèveraient les questions administratives, judiciaires, etc., qu'il est seul en position de régler. Mais tout ce qui touche à la vie économique et sociale serait de la compétence de l'Office, lequel verrait à dicter à la politique les solutions les mieux appropriées. Au lieu d'évoluer au sein de partis politiques mus trop souvent par des motifs mesquins, les citoyens agiraient au sein de groupements professionnels guidés par l'intérêt collectif. La politique sociale et économique ne serait donc plus dictée par des coteries, par des puissances financières, etc., mais par une sorte de vaste coalition de toutes les forces sociales et nationales. (Voir graphique, p. 26.)

\* \* \*

Voilà donc le projet dans ses lignes maîtresses. Sur une foule de points il faudrait le compléter, le préciser. Appuyé sur une double base doctrinale, il postule la création d'un organisme également en partie double: 1° un large fondement social du type corporatif, avec tout ce que cela suppose de cohésion et de discipline; 2° une vaste et d'ailleurs lourde superstructure nationale destinée à promouvoir sur tous les terrains les intérêts de notre



*Illustration graphique du projet de réorganisation sociale et nationale décrit précédemment (p. 17 à 26). Les chambres locales fondées sur les groupements professionnels se multiplieraient au besoin. De même les chambres régionales.*

groupe ethnique. Le tout fonctionnant en étroite dépendance.

Vous nous direz sans doute — et ce sera, j'en suis sûr, votre première réflexion — que voilà un appareil bien complexe, d'un fonctionnement bien lent. Nous ne le nions pas, pas plus que nous ne prétendons qu'il ne puisse être allégé, simplifié. D'ailleurs, tant qu'il n'existera que sur le papier et dans les ambitions de ses auteurs, il reste susceptible, sans conséquences graves, de nombreuses modifications de forme. Mais ce à quoi il faut tenir, c'est à la pensée à la fois sociale et nationale qui l'inspire. Ce

serait une erreur, nous le répétons, de vouloir séparer deux notions que la réalité unit jusqu'à les confondre sur bien des points — une erreur dont nous supporterions les dures conséquences. Si imparfait qu'il apparaisse, ce projet représente néanmoins le premier effort sérieux pour associer dans une même formule l'idée sociale et l'idée nationale, et il offre l'avantage inappréciable dont nous avons toujours été privés, de fixer un but et d'indiquer la voie qui y conduit. En bref, il est l'expression d'une doctrine.

Mais tout de suite se lève dans vos esprits une interrogation, qui a peut-être même hanté plusieurs d'entre vous tout au long de notre exposé. Comment un tel organisme ferait-il la part de la minorité anglo-saxonne et protestante de notre province — car celle-ci est une réalité dont toute construction idéologique, tout projet de réforme sociale doit tenir compte ? Nous avouons que pour notre part nous préférerions de beaucoup que notre situation nous permit de nous organiser à la fois sur le plan social et sur le plan national sans nous occuper des étrangers qui habitent chez nous. Nous nous demandons même si, à tout prendre, ce ne serait pas encore là l'attitude la plus logique et même la plus facile. Néanmoins, comme seule la pratique pourrait nous éclairer sur ce point, il est bon, il est même nécessaire d'envisager l'autre aspect de la question, celui où nous nous organiserions en tenant compte de la présence ici d'une minorité considérable par le nombre, et surtout par l'influence. Eh bien, nous voyons à ce problème deux solutions possibles, praticables l'une et l'autre à la base même de l'organisation et qui, modifiant les groupements corporatifs dans leurs modalités, n'affecteraient cependant en rien ou en presque rien la structure d'inspiration nationale édiflée sur eux.

La première de ces solutions procéderait de l'idée même du syndicalisme confessionnel. Elle tiendrait compte, dans la formation de ses syndicats, à la fois de la religion

et de la nationalité des syndiqués. Cela ne compliquerait guère la question, puisque dans notre province les lignes de démarcation nationale correspondent à peu près exactement aux lignes de démarcation religieuse. Si on a jugé nécessaire, un moment donné, et pour des raisons que nous ne songeons certes pas à discuter, de créer des syndicats catholiques et si l'on tient à tout prix à leur caractère confessionnel, nous ne voyons pas qu'on puisse en bonne logique s'opposer à ce que s'affirme leur caractère national, surtout lorsque la reconnaissance d'un tel caractère ne modifierait ni les règles ni la composition du syndicat. Les raisons qui justifient l'un justifient l'autre. Les corporations, en pareil cas, seraient formées de syndicats selon la religion et selon la nationalité des adeptes. Ceux-ci seraient évidemment soumis aux mêmes obligations et jouiraient des mêmes privilèges; ils collaboreraient entre eux en tout ce qui touche aux intérêts du métier ou de la profession. Au conseil supérieur, qu'il s'agisse de syndicats patronaux ou de syndicats ouvriers, tous seraient soumis à la même discipline. Les syndicats de l'une ou l'autre nationalité y auraient une représentation strictement proportionnelle au nombre de leurs adhérents respectifs. Les grands patrons, n'ayant pas plus d'influence que les moyens et les petits, pourraient ainsi difficilement faire prévaloir leur volonté et perpétuer en régime corporatif la dictature qu'ils exercent aujourd'hui en régime soi-disant libre, cependant que du côté ouvrier les décisions seraient prises conformément au bien social de la masse entière et eu égard au caractère religieux et national des syndiqués. Sauf erreur, c'est l'idée même du syndicalisme confessionnel: il ne rejette pas, le cas échéant, les non-catholiques, mais il les oblige à évoluer dans un cadre d'inspiration catholique. Il en serait ainsi de nos corporations au point de vue national: elles ne rejetteraient pas les éléments étrangers, mais ceux-ci devraient accepter ses règlements et sa discipline.

La seconde solution consisterait à grouper tous les membres d'une même profession en une seule association, sans égard ni à leur religion ni à leur nationalité. Ainsi, pour citer des exemples, le Barreau, la Chambre des Notaires, etc. Dans ce cas, la minorité ethnique et religieuse serait évidemment soumise aux volontés de la majorité, quelles que soient les considérations professionnelles, sociales ou nationales qui motivent les décisions de cette dernière.

En fait, il faudrait probablement recourir à l'une et à l'autre formule. Dans le cas de la corporation de l'industrie, la première solution semblerait la plus pratique, du moins pour le moment : les syndicats canadiens-français catholiques groupant ou régissant la masse entière de nos ouvriers, puis les syndicats anglo-saxons protestants beaucoup moins nombreux et soumis à la même discipline. Dans le cas des professions libérales, la deuxième solution pourrait continuer de s'appliquer. Ce qui importe, c'est que le tout fonctionne pour le bien supérieur de la masse, car c'est par définition la fin même de l'institution corporative. Or, le bien supérieur ne peut pas ne pas contenir au premier chef le bien religieux et le bien national, et la justice exige que sur ces points vitaux la majorité ne soit pas subordonnée à la minorité, comme cela a été le cas jusqu'ici dans notre province.

Les décisions prises dans les corporations procéderaient ensuite selon leur cours normal vers les chambres locales, les chambres régionales et enfin l'Office national. Pour assurer aux chambres locales et aux chambres régionales leur caractère proprement canadien-français, il suffirait, pensons-nous, de laisser jouer la majorité. Nous comptons sans doute un petit nombre de chambres locales où l'élément anglo-saxon serait représenté, disposerait peut-être même de la majorité, mais on peut dire que dans la proportion d'au moins 85 pour cent les chambres locales seraient exclusivement canadiennes-françaises. Quant aux

chambres régionales, un très petit nombre d'entre elles compteraient des représentants de la minorité.

Rien n'empêcherait évidemment la population anglo-saxonne d'édifier pour son propre compte un organisme semblable au nôtre ou de toute autre forme qui lui conviendrait davantage. Nous n'avons pas à nous en occuper, ni d'ailleurs à nous en inquiéter, cette population n'ayant jamais abandonné à d'autres le soin d'organiser sa vie sociale et nationale.

Le résultat, c'est qu'enfin, dans la province de Québec, quelle que serait la forme des groupements professionnels, la majorité canadienne-française et catholique se serait donné des cadres sociaux conformes à son tempérament et à son esprit. Vous admettez avec nous que ce ne serait pas trop tôt.

\* \* \*

Si jamais l'Office national des forces productives du Canada français existe dans la réalité, et cela dans la forme que nous venons de décrire, ou dans une forme toute différente, pourvu qu'elle procède de la même inspiration, il y aura lieu de croire que la survivance de notre peuple est assurée, sa stabilité sociale, ses progrès matériels et moraux sauvegardés. Pourquoi? Tout simplement parce que, pour en arriver là, il aura fallu réaliser l'accord des esprits dans une même pensée nationale et dans une même doctrine sociale. Nous le rappelions il y a un instant, le mal que nous déplorons dans les faits a ses racines profondes dans les esprits. Cela est vrai de toutes les nations tiraillées intérieurement et désaxées, mais que préserve encore du désastre final cette force unifiante qu'est le patriotisme. Cela est encore plus vrai de notre peuple dont la vie, depuis trois quarts de siècle, s'est déroulée sans qu'en matière sociale ni en matière nationale de hautes et nettes idées directrices éclairent et orientent sa marche. Et c'est précisément parce qu'il ne faut pas séparer dans

les esprits ce que rien ne sépare dans la réalité, parce que le national est un palier inévitable entre l'individu et l'humanité, parce que le politique, l'économique, le social et le national ne sont que des aspects différents d'une même expression humaine, qu'ils se compénètrent au point de se confondre en plus d'un cas, c'est pour tout cela que le Comité de défense économique n'a pas cru opportun de proposer à nos compatriotes une doctrine sociale où n'entrerait aucune préoccupation nationale. Et permettez que je le rappelle, c'est de toute évidence pour les mêmes raisons que les Souverains Pontifes, en recommandant au monde l'institution corporative comme formule d'organisation sociale, n'ont pas voulu en dicter les modalités, affirmant au contraire que celles-ci doivent s'adapter au génie de chaque peuple. Notre peuple à nous sera une entité organisée, maître de sa culture, maître de sa vie économique, offrant ses propres cadres sociaux tout comme ses propres cadres politiques, ou il ne sera rien du tout qu'une poussière d'individus dispersés à travers la masse anglo-saxonne et protestante du continent au gré des remous économiques, sociaux et politiques.

On vous a parlé cette semaine même — l'éternelle chanson — de collaboration nécessaire avec les autres groupements ethniques du Canada. Certes, nous reconnaissons autant que tout autre cette nécessité, les faits nous l'imposent; nous souhaitons une telle collaboration, large, généreuse, pour le plus grand bien et de notre peuple et du pays tout entier. Mais, en premier lieu, nous demandons, si des reproches doivent être formulés, à qui ils doivent être adressés; en second lieu, nous n'oublions pas que, pour être pleinement efficace, la collaboration entre peuples doit s'exercer sur le pied d'égalité et dans une intelligence nette de part et d'autre des avantages qui peuvent en découler pour les participants. Là où manque une telle égalité des conditions, là où une telle intelligence fait défaut, cette soi-disant collaboration n'est

trop souvent qu'une forme déguisée de la servitude. Serait-il possible que trois-quarts de siècle d'expérience ne nous aient pas encore éclairés sur ce point ?

Sans doute, le projet que nous venons d'exposer n'est pas de réalisation facile: il n'est chez nous aucun problème, donc aucun projet facile. Mais si on examine bien la situation dans laquelle la crise, conséquence normale du régime sous lequel le monde a vécu depuis un siècle, a jeté notre pays et notre peuple, on se rendra compte, pensons-nous, que de tous les projets qu'on pourrait concevoir, c'est peut-être, malgré tout, le plus aisément réalisable. Sa supériorité sur tout ce qu'on a proposé jusqu'ici, c'est qu'il est conçu non pour un territoire, mais pour un groupe humain déterminé, moralement et spirituellement homogène, qu'il prend de la situation de ce groupe une vue objective et complète, non pas théorique et fragmentaire, et qu'il ne détruit rien de ce qui existe déjà mais vise plutôt à parfaire et à ordonner. De nombreuses difficultés subsistent: difficultés d'adaptation, d'ajustement au milieu un peu spécial où notre groupe humain est appelé à vivre. Mais les difficultés de cette sorte, cela nous connaît, n'est-il pas vrai, et depuis longtemps. Or, ce ne sera pas les résoudre que de les nier, encore moins de les subir comme nous nous en sommes contentés jusqu'ici. Surtout, d'ailleurs nous n'avons pas le courage de les envisager franchement et résolument et si nos études ne devaient pas aboutir à des résultats pratiques, eh bien! je vous demande, pourquoi sommes-nous ici ?

|   |   |
|---|---|
| 92-93. <i>La Grève et l'enseignement catholique</i> . . . . .                         | R. P. VILLENEUVE, O. M. I.              |
| 94. <i>Programme d'action sociale</i> . . . . .                                       | Edouard MONTPETIT                       |
| 95. <i>Les Parents, l'Eglise et l'Etat dans leurs rapports avec l'école</i> . . . . . | Abbé J.-A.-D. SABOURIN                  |
| 96. <i>L'Organisation professionnelle</i> . . . . .                                   | Mgr L.-A. PÂQUET                        |
| 97. <i>Syndicats patronaux</i> . . . . .  | Abbé Emile CLOUTIER                     |
| *98. <i>La Confédération des Travailleurs catholiques du Canada</i> . . . . .         | XXX                                     |
| *99. <i>L'Aspect économique du problème industriel</i> . . . . .                      | Edmond CLOUTIER                         |
| 100. <i>Le Salaire</i> . . . . .  | Abbé Edmour HÉBERT                      |
| *101. <i>Nos Pêcheries</i> . . . . .  | Fabien BUGEAUD                          |
| 102. <i>La Question des chemins de fer</i> . . . . .                                  | XXX                                     |
| 103. <i>Les Caisses Desjardins: œuvre sociale</i> . . . . .                           | Wilfrid GUÉRIN                          |
| *104. <i>L'Aube d'une ère ouvrière nouvelle</i> . . . . .                             | Alfred CHARPENTIER                      |
| 105. <i>L'Organisation ouvrière catholique au Canada</i> . . . . .                    | E. S. P.                                |
| 106. <i>Réformes scolaires</i> . . . . .  | E. S. P.                                |
| 107. <i>Le Travail du dimanche dans notre industrie</i> . . . . .                     | Mgr Eugène LAPOINTE                     |
| 108. <i>La Gaspésie</i> . . . . .   | J. W.                                   |
| *109. <i>Les Espoirs présents du catholicisme en France</i> . . . . .                 | R. P. DONCŒUR, S. J.                    |
| 110. <i>La Société catholique de Protection</i> . . . . .                             | E. S. P.                                |
| 111. <i>Le Problème des narcotiques au Canada</i> . . . . .                           | Olivier CARNIGAN                        |
| 112. <i>Le Charbon au Canada</i> . . . . .  | Paul CHARTIEZ, S. J.                    |
| 113-114. <i>Le Nord qui s'ouvre</i> . . . . .   | R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J.            |
| 115. <i>Les Trois Etapes de la question ouvrière</i> . . . . .                        | Abbé Edmour HÉBERT                      |
| 116-117. <i>Dans les chantiers</i> . . . . .  | R. P. J.-A. DESJARDINS, S. J.           |
| 118. <i>La Mortalité infantile</i> . . . . .  | Dr Joseph GAUVREAU                      |
| *119. <i>La Tuberculose</i> . . . . .   | R. P. Pierre FONTANEL, S. J.            |
| 120-121. <i>Le Chômage</i> . . . . .  | Gérard TREMBLAY                         |
| 122. <i>L'Eucharistie et la question sociale</i> . . . . .                            | R. P. Léo BOISMENU, S. S. S.            |
| *123. <i>Le Canada minier</i> . . . . .   | R. P. Pierre FONTANEL, S. J.            |
| 124. <i>Le Patriotisme</i> . . . . .  | S. G. Mgr LAFLÈCHE                      |
| 125. <i>L'Apprentissage</i> . . . . .   | E. S. P.                                |
| 126-127. <i>Notre problème agricole</i> . . . . .                                     | Charles GAGNÉ                           |
| 128. <i>Les Forces hydrauliques</i> . . . . .   | R. P. Pierre FONTANEL, S. J.            |
| 129. <i>L'Art ménager</i> . . . . .   | Abbé Arm. BEAUREGARD                    |
| 130. <i>Le Domaine rural canadien</i> . . . . .                                       | Georges BOUCHARD                        |
| 131. <i>Les Paysans de France</i> . . . . .   | Georges BOUCHARD                        |
| 132. <i>La Jeune Fille et les œuvres de charité</i> . . . . .                         | R. P. Adélar DUGRÉ, S. J.               |
| 133-134. <i>Pour et contre le tabac</i> . . . . .                                     | R. P. Pierre FONTANEL, S. J.            |
| 135. <i>Vers l'émancipation économique</i> . . . . .                                  | G.-E. MARQUIS                           |
| 136-137. <i>Le Travail de nuit dans les boulangeries</i> . . . . .                    | XXX                                     |
| 138. <i>Expansion industrielle dans le Québec</i> . . . . .                           | G.-E. MARQUIS                           |
| 139. <i>Le Logement et la santé</i> . . . . .   | R. P. Pierre FONTANEL, S. J.            |
| *140-141. <i>Travailleurs inconnus: nos aveugles</i> . . . . .                        | R. P. Julien SENAY, S. J.               |
| 142. <i>L'Education de la Justice</i> . . . . .                                       | R. P. Louis LALANDE, S. J.              |
| 143. <i>Abolitionnisme ou Réglementation</i> . . . . .                                | R. P. J. SALSMANS, S. J.                |
| 144. <i>L'Actionnariat syndical</i> . . . . .   | Max. TURMANN                            |
| 145-146. <i>Le Conseil national d'Education</i> . . . . .                             | C.-J. MAGNAN                            |
| 147. <i>Jeunes d'autrefois. Jeunes d'aujourd'hui</i> . . . . .                        | R. P. Maurice H.-BEAULIEU, S. J.        |
| 148. <i>Éclairiers canadiens-français</i> . . . . .                                   | R. P. Adélar DUGRÉ, S. J.               |
| 149-150. <i>La Pulpe et le Papier</i> . . . . .                                       | R. P. Pierre FONTANEL, S. J.            |
| 151. <i>L'Atelier syndical fermé</i> . . . . .  | Alfred CHARPENTIER                      |
| *152-153. <i>L'Alcoolisme et l'individu</i> . . . . .                                 | Dr Louis-Philippe ROY                   |
| *154. <i>L'Eucharistie et les classes dirigeantes</i> . . . . .                       | Antonio PERRAULT                        |
| 155. <i>L'Effort économique de notre race</i> . . . . .                               | Rodolphe LAPLANTE                       |
| 156-157. <i>La Forêt canadienne</i> . . . . .   | R. P. Pierre FONTANEL, S. J.            |
| 158. <i>Le Caractère de l'adolescent</i> . . . . .                                    | R. P. Paul-Emile FARLEY, C. S. V.       |
| 159-160. <i>Les Allocations familiales</i> . . . . .                                  | R. P. Léon LABEL, S. J.                 |
| 161. <i>L'Association professionnelle</i> . . . . .                                   | Abbé Maxime FORTIN                      |
| 162. <i>Fédération des Œuvres d'hygiène infantile</i> . . . . .                       | XXX                                     |
| 163. <i>La Réforme du calendrier</i> . . . . .  | J.-H. RICHARDSON                        |
| 164. <i>Les Petites industries féminines à la campagne</i> . . . . .                  | Georges BOUCHARD                        |
| 165. <i>L'Union ouvrière</i> . . . . .  | Abbé L.-A. LAFORTUNE<br>Gérard TREMBLAY |
| 166. <i>Les Anciennes Corporations</i> . . . . .                                      | R. P. STANISLAS, P. S. V.               |
| 167. <i>Le Communisme international au Canada</i> . . . . .                           | E. S. P.                                |
| 168. <i>Parents et Maîtres — Leur collaboration</i> . . . . .                         | Abbé Arthur MAHEUX                      |
| 169. <i>L'Enseignement agricole d'hiver</i> . . . . .                                 | Albert RIOUX                            |
| 170. <i>Le Cinéma</i> . . . . .   | Oscar HAMEL                             |
| 171. <i>La Crise protestante</i> . . . . .  | R. P. Adélar DUGRÉ, S. J.               |
| 172-173. <i>La Formation technique</i> . . . . .                                      | R. P. Pierre FONTANEL, S. J.            |
| 174. <i>La Gaspésie intérieure</i> . . . . .  | PÉNINSULAIRE                            |
| 175. <i>Chefs ouvriers catholiques</i> . . . . .                                      | L.-G. HOGUE                             |
| 176. <i>La Mission sociale de l'hygiène</i> . . . . .                                 | Dr J.-A. BAUDOIN                        |
| 177. <i>Les Associations ouvrières au Canada</i> . . . . .                            | E. S. P.                                |
| 178. <i>Rotary et Maçonnerie</i> . . . . .  | E. S. P.                                |
| 179. <i>L'Indissolubilité du mariage</i> . . . . .                                    | R. P. E. JOMBART, S. J.                 |
| 180. <i>Le Tourisme source de richesse</i> . . . . .                                  | Eugène L'HEUREUX                        |
| 181. <i>La Vaccination antituberculeuse</i> . . . . .                                 | Dr J.-C. BOURGOIN                       |
| 182. <i>L'Utilisation des sous-produits de la pêche</i> . . . . .                     | Joseph RISI                             |

|  |  |
|--|--|
| 183-184. <i>La Paroisse au Canada français</i> . . . . .                   | R. P. AdélarD DUGRÉ, S. J.                         |
| 185. <i>L'Eglise, nos maux sociaux et l'ouvrier catholique</i> . . . . .   | Abbé J.-Ad. SABOURIN<br>R. P. SCHELPE, S. J.       |
| 186. <i>L'Industrie chimique et le Canada</i> . . . . .                    | R. P. Pierre FONTANEL, S. J.                       |
| 187. <i>Le Travail des jeunes filles</i> . . . . .                         | Mme W. RAYMOND                                     |
| 188. <i>Les Communautés religieuses et la Cité</i> . . . . .               | Juge C.-E. DORION                                  |
| 189. <i>Les Œuvres dans la Cité</i> . . . . .                              | R. P. BONHOMME, O. M. I.                           |
| 190. <i>Le Syndicalisme catholique canadien</i> . . . . .                  | E. S. P.   |
| 191. <i>La Semaine sociale de Chicoutimi</i> . . . . .                     | Wilfrid GUÉRIN                                     |
| 192. <i>L'Eglise et la question syndicale</i> . . . . .                    | PP. ARENDT et MULLER, S. J.                        |
| 193. <i>Nos Orphelinats</i> . . . . .                                      | Sœur ALLAIRE, etc.                                 |
| 194-195. <i>Encyclique sur l'éducation de la jeunesse</i> . . . . .        | S. S. PIE XI                                       |
| 196. <i>L'Enseignement religieux</i> . . . . .                             | S. G. Mgr ROSS                                     |
| 197. <i>La Semaine du dimanche</i> . . . . .                               | XXX  |
| 198. <i>Pour nos Enfants</i> . . . . .                                     | Sœur MARIE HADELIN, etc.                           |
| 199. <i>La Préférence aux Syndicats catholiques</i> . . . . .              | XXX  |
| 200. <i>Pour le bon journal</i> . . . . .                                  | Abbé A. ROBERT et O. HÉROUX                        |
| 201. <i>Le Sens catholique</i> . . . . .                                   | E. MERCIER et G. LADOUCEUR                         |
| 202-203. <i>L'Apostolat laïque</i> . . . . .                               | R. P. ARCHAMBAULT, S. J.                           |
| 204-205. <i>Instruction ou Education</i> . . . . .                         | Esdras MINVILLE                                    |
| 206. <i>En Russie soviétique</i> . . . . .                                 | E. S. P.   |
| 207-208. <i>Manuel antibolchevique</i> . . . . .                           | E. S. P.   |
| 209. <i>La Participation des laïques à l'apostolat</i> . . . . .           | Antonio PERRAULT                                   |
| 210-211. <i>L'Encyclique « Quadragesimo anno »</i> . . . . .               | S. S. PIE XI                                       |
| 212. <i>Le Mariage chrétien</i> . . . . .                                  | R. P. AdélarD DUGRÉ, S. J.                         |
| 213. <i>L'Etat et la morale publique</i> . . . . .                         | Léo PELLAND  |
| 214-215. <i>L'Etat et le mariage</i> . . . . .                             | Juge C.-E. DORION                                  |
| 216. <i>L'Activité sociale des prêtres de Belgique</i> . . . . .           | R. P. Albert MULLER, S. J.                         |
| 217-218. <i>Cahier anticommuniste</i> . . . . .                            | E. S. P.   |
| 219. <i>Pour la Colonisation</i> . . . . .                                 | E. S. P.   |
| 220. <i>Le Rêve communiste</i> . . . . .                                   | R. P. Thomas-M. LAMARCHE, O.P.                     |
| 221. <i>Pour la Paix</i> . . . . .   | E. S. P.   |
| 222. <i>La Famille</i> . . . . .   | R. P. C. RUTCHÉ, C. S. SP.                         |
| 223-224. <i>Le Plan quinquennal</i> . . . . .                              | ENTENTE INTERNATIONALE                             |
| 225. <i>La Profession agricole</i> . . . . .                               | Abbé Georges-M. BILODEAU                           |
| 226. <i>Les Opérations de Bourse et leur moralité</i> . . . . .            | R. P. BOURNIVAL, S. J.                             |
| 227. <i>Le Retour de la mère au foyer</i> . . . . .                        | Rde Sr GÉRIN-LAJOIE                                |
| 228. <i>La place des enfants n'est pas au cinéma</i> . . . . .             | E. S. P.   |
| 229. <i>Les Révolutions bolchevistes modernes</i> . . . . .                | Henri GLASS  |
| 230. <i>L'Action catholique et l'Epargne populaire</i> . . . . .           | E. POIRIER et W. GUÉRIN                            |
| 231. <i>Le Commerce avec les Soviets</i> . . . . .                         | E. S. P.   |
| 232-233. <i>Pour la Restauration sociale au Canada</i> . . . . .           | E. S. P.   |
| 234. <i>La Culture intellectuelle religieuse</i> . . . . .                 | Abbé Anselme LONGPRÉ                               |
| 235. <i>La Ligue Catholique Féminine</i> . . . . .                         | UN AUMÔNIER  |
| 236. <i>Directrices sociales catholiques</i> . . . . .                     | R. P. ARCHAMBAULT, S. J.                           |
| 237. <i>L'Agriculture, base économique d'une nation</i> . . . . .          | Abbé Edouard BEAUDOIN                              |
| 238. <i>L'Œuvre de la Colonisation</i> . . . . .                           | Esdras MINVILLE                                    |
| 239-240. <i>Le Programme de Restauration sociale</i> . . . . .             | A. RIOUX, A. CHARPENTIER<br>Dr P. HAMEL, A. GUÉRIN |
| 241. <i>L'Encyclique « Quadragesimo anno »</i> . . . . .                   | Abbé Philippe PERRIER                              |
| 242. <i>La Doctrine sociale de l'Eglise et la C. C. F.</i> . . . . .       | Mgr Georges GAUTHIER                               |
| 243-244-245. <i>Le Mouillage du capital</i> . . . . .                      | Adrien GRATON                                      |
| 246. <i>Les Enfants abandonnés</i> . . . . .                               | Le « CILACC »                                      |
| 247-248-249. <i>Essais d'organisation corporative</i> . . . . .            | R. P. Albert MULLER, S. J.                         |
| 250. <i>Eugénisme et stérilisation</i> . . . . .                           | E. JORDAN et Abbé VIOLLET                          |
| 251-252. <i>Journées anticommunistes — I</i> . . . . .                     | E. S. P.   |
| 253. <i>Journées anticommunistes — II</i> . . . . .                        | E. S. P.   |
| 254-255. <i>La Menace communiste au Canada</i> . . . . .                   | R. P. ARCHAMBAULT, S. J.                           |
| 256. <i>L'Organisation corporative</i> . . . . .                           | Eugène DUTHOIT                                     |
| 257. <i>Le Chômage de la jeunesse</i> . . . . .                            | E. S. P.   |
| 258-259. <i>Déclaration — Thèses — Statuts</i> . . . . .                   | LIGUE DE LA CLASSOCRATIE                           |
| 260. <i>Le Scoutisme</i> . . . . .   | R. P. Oscar BÉLANGER, S. J.                        |
| 261. <i>L'Apôtre laïque</i> . . . . .                                      | R. P. Thomas PINTAL, C. SS. R.                     |
| 262. <i>Le Komintern</i> . . . . .   | ENTENTE INTERNATIONALE                             |
| 263. <i>L'Encyclique « Immortale Dei »</i> . . . . .                       | S. S. LÉON XIII                                    |
| 264. <i>Allocations familiales</i> . . . . .                               | Claire HOFFNER                                     |
| 265. <i>Les Relations avec Moscou</i> . . . . .                            | E. S. P.   |
| 266. <i>La Crise libératrice</i> . . . . .                                 | R. P. Albert MULLER, S. J.                         |
| 267. <i>Le Syndicalisme catholique au Canada</i> . . . . .                 | R. P. ARCHAMBAULT, S. J.                           |
| 268. <i>L'Ordre corporatif</i> . . . . .                                   | A. MULLER, S. J., et E. DUTHOIT                    |
| 269-270. <i>Les vingt-cinq ans de l'E. S. P.</i> . . . . .                 | EN COLLABORATION<br>Cardinal VILLENEUVE            |
| 271. <i>Caisses populaires et rédemption sociale</i> . . . . .             | C. VAILLANCOURT et E. POIRIER                      |
| 272. <i>Comment établir l'Organisation corporative au Canada</i> . . . . . | Esdras MINVILLE                                    |

\* Les numéros précédés d'un astérisque sont épuisés.

(Abonnement: \$1.50 par an)

L'École Sociale Populaire laisse à chacun de ses collaborateurs la responsabilité de ses écrits.